

# LA NEWSLETTER DU CDD



**EDITO :** *Nous voici dans la phase 2 du Déconfinement !!! A compter de ce 2 Juin, la vie sociale va reprendre son cours, certes avec des mesures exceptionnelles, mais les Bars et Restaurants vont rouvrir, les Bibliothèques, Médiathèques, Grands centres commerciaux aussi... Et nos Gymnases et Piscines, dans les zones vertes, comme en Isère ou dans la Drôme, vont pouvoir retrouver petit à petit leurs pratiquants. Ainsi le Sport et la Culture reprennent, mais sans oublier que le Virus est toujours présent !!! Alors profitez-en, mais restez prudent...*

## PASTILLE CULTURE



**Le Conseil Départemental de l'Isère vient de remercier le travail sur la Culture, effectué par la Commission des Pratiques Artistiques et Culturelles du Comité Départemental du Dauphiné, en lui accordant et délivrant la « Pastille Culture 2020 ».**

**Cette « Pastille Culture », permet de donner une nouvelle dimension et une nouvelle vision, au Comité Départemental du Dauphiné.**

**Didier GAUTIER, Président du Comité Départemental du Dauphiné, ne cache pas sa joie et sa fierté, et souligne que ce travail, est celui de toute une équipe, commencée il y a plusieurs années par Patricia PERRY-TRICOCHÉ, qui a défendu avec brio ces Pratiques Artistiques et Culturelles, importantes au sein de notre Fédération.**

**Bravo à toutes et tous pour cette belle récompense.**

## RÉOUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement progressif établie par le Gouvernement et dans la lignée des annonces du Premier ministre le 28 mai 2020, la ministre des Sports Roxana MARACINEANU a présenté les principales mesures qui ont été actées concernant le secteur du sport à partir du 2 juin.

Le Gouvernement a donné son accord à la réouverture des équipements sportifs couverts dans toutes les zones vertes. Aussi, les gymnases, les salles de sport comme les piscines pourront rouvrir leurs portes au public selon un calendrier propre à chaque collectivité ou exploitant, en fonction du délai nécessaire à la remise en service des équipements concernés après plus de deux mois de fermeture. Naturellement, leur réouverture devra se conformer aux protocoles sanitaires élaborés par le Ministère des Sports.

S'agissant des piscines dont la réouverture sera possible à partir du 2 juin en zone verte, en complément du guide de réouverture des équipements sportifs, le ministère des Sports débute dès mardi, en collaboration avec l'ANDES, l'ANDISS et l'AMF, une mission d'accompagnement des gestionnaires et des propriétaires.

Le ministère des Sports a élaboré des guides de reprise des activités sportives et un guide spécifique pour les équipements sportifs qui sont régulièrement réactualisés et consultables sur le site [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aujourd'hui, dans notre société, le terme Développement Durable est un principe que tout le monde s'accorde à essayer de respecter.



Si l'on prend comme adage, la Citation d'Antoine de Saint-Exupéry : « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* », chacun prend conscience qu'il faut participer à ce Développement Durable.

Il en va de même pour la Fédération Sportive et Culturelle de France qui a lancé son concept : « Un Club – 1 Charte ».

Au travers de cette Charte, l'Association, par le biais de son Président, s'engage sur 10 engagements pratiques. Ces engagements sont des résolutions en matière de Développement Durable, prise par la structure, que ce soit sur le volet social, écologique ou économique.

Didier GAUTIER, Président du Comité Départemental du Dauphiné, invite chaque Association à réfléchir et écrire sa Charte avec ses Membres et Bénévoles, afin que chacun s'engage dans une Démarche de Développement Durable et devienne un Acteur Actif de la Vie Citoyenne de son territoire.



## FOND DE SOLIDARITÉ

Le 20 mars dernier, nous vous annoncions la mise en place d'un fonds de solidarité maximum de 1500 € pour les associations. Les modalités ont depuis été précisées et si vous répondez à l'ensemble des critères, vous pouvez encore en bénéficier pour le mois d'avril, et ce, à la condition d'effectuer votre déclaration avant le **15 juin 2020**.

La demande d'aide s'effectue via l'espace particulier impôts.gouv du président ou d'un membre élu de l'association (numéro fiscal accessible sur la déclaration annuelle des revenus).

Pour connaître les Conditions et la méthode :

<https://www.fscf.asso.fr/>

## SOUTIENS TON CLUB

La plateforme #SoutiensTonClub permet aux associations sportives affiliées aux fédérations sportives agréées, touchées au plan économique par l'arrêt de leurs activités en raison de la pandémie de COVID 19, de créer leur cagnotte solidaire, éligible au mécénat.

La fondation du sport français met à disposition une plate forme de collecte de fonds dédiée qui permet aux associations sportives de créer facilement une cagnotte, pour ensuite mobiliser ses adhérents et ses partenaires en lançant un appel aux dons.



L'objectif est d'aider tous les clubs sportifs à surmonter l'épreuve du confinement sur la période de mars à juillet 2020 et à préparer la rentrée 2020-21 dans de bonnes conditions.

Sont éligibles à la plateforme :

- les clubs sportifs constitués sous la forme d'une association affiliée à une fédération sportive agréée.
- Les centres de formation agréés des clubs sportifs professionnels quel que soit le statut de leur structure de rattachement.

Voici les étapes de la candidature :

- Dépôt de la candidature sur la plateforme;
- Validation de la candidature;
- Publication de la cagnotte;
- Mobilisation des donateurs et adhérents;
- Déblocage des fonds

Ce projet est soutenu par des acteurs engagés de l'écosystème sportif français comme la Fondation du Sport Français, le CNOSEF, France Paralympique et l'Agence Nationale du Sport.

Pour en bénéficier : <https://www.soutienstonclub.fr/>

## IMPORTANT

**Bien que la 2ème phase du Déconfinement ait été actée, le Comité Départemental du Dauphiné reste actif et attentif à toutes vos demandes et interrogations et ceci toujours en télétravail.**

**Ainsi, Estelle, depuis chez elle, vous répond, afin de protéger la santé de chacun., Vous pouvez la joindre :**

**Tel : 04.37.03.84.73 - [secretariat-cdd@fscfdauphine.fr](mailto:secretariat-cdd@fscfdauphine.fr)**

Comité Départemental du Dauphiné : 20 rue de L'Etissey - 38300 Bourgoin-Jallieu

Tél : 04 37 03 84 73 - [www.cddfscf.com](http://www.cddfscf.com)

Email : [secretariat-cdd@fscfdauphine.fr](mailto:secretariat-cdd@fscfdauphine.fr)